

Concours CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE 2019

ALPHA PIERRE
LA BONNE PIERRE A LA BONNE PLACE
Conseil auprès des Maîtres d'Œuvre et des Maîtres d'Ouvrage

RÉGLEMENT

L'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine et sa Matériauthèque, en partenariat avec Alphapierre-« La bonne pierre à la bonne place », organisent un concours d'idées réservé aux étudiants inscrits dans une école française délivrant le diplôme d'État d'Architecte.

Cette initiative a pour objectif de faire connaître et promouvoir les potentialités de la pierre comme matériau de construction.

Le concours « Construire en pierre structurale » incitera les étudiants en architecture à découvrir l'histoire de la pierre, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il les encouragera à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture, de l'aménagement urbain. La pleine connaissance des qualités spécifiques de la pierre (matériau porteur, respirant et filtrant) permettra non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de contribuer pleinement à la politique du développement durable et de la gestion énergétique.

1- ORGANISATEURS DU CONCOURS

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300 personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

La société Alphapierre est spécialisée dans le conseil auprès des architectes, bureaux d'études, économistes, maîtres d'ouvrage publics et privés, mairies et collectivités locales. Alphapierre travaille à la mise au point technique de projets dans le domaine de la voirie, des aménagements urbains et de la construction pour lesquels nous recherchons la ou les pierres les mieux adaptées dans le respect des normes techniques en tenant compte des capacités de production des carrières et des usines de transformation.

2 - PROJET ARCHITECTURAL

L'étudiant, ou l'équipe d'étudiants, est libre de choisir le type de projet à présenter : logement (individuel ou collectif), équipement tertiaire, culturel, sportif, commercial, etc.

L'usage de la pierre naturelle devra être argumenté, de l'échelle urbaine ou territoriale à l'échelle architecturale. La pertinence du choix, la pleine connaissance des caractéristiques de la pierre utilisée, de sa destination dans les ouvrages, de son utilisation, de sa mise en œuvre et de son image dans l'environnement devra être développées.

Une note explicative de la démarche architecturale adoptée et du processus de conception devra étayer l'option propre de l'usage de la pierre sous ses différentes formes et son association avec d'autres matériaux, sur le plan technique et esthétique, dans l'application des mises en œuvre et des normes contemporaines, dans les estimations comparatives des coûts de construction et de maintenance des ouvrages.

Les nouvelles technologies d'extraction et taille numérique de la pierre ainsi que la reconnaissance des qualités thermiques du matériau, doivent inciter les étudiants à concevoir une écriture contemporaine d'ouvrages en pierre.



US-PC
Université Sorbonne
Paris Cité

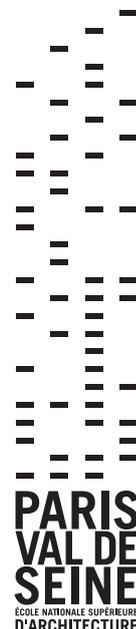
**PARIS
DIDEROT**

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR



Concours CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE 2019

3- FORMATS ET ÉLÉMENTS DE RENDU

Le projet rendu, (au format PDF, poids inférieur ou égal à 15 Mo) devra comprendre :

1/ 2 PDF de format A1 verticaux ou horizontaux en format d'impression

Les panneaux comporteront obligatoirement les éléments suivants :

- Un cartouche en haut à droite comportant: Le numéro de planches, le titre, le nom du ou des étudiants, l'ENSA d'inscription et le semestre d'étude.
- Une étude environnementale (climatologie, géomorphologie, etc.) schémas conceptuels, présentation de la démarche architecturale d'utilisation de la pierre (identification des référents)
- un plan de situation 1/1000°.
- un plan masse, toitures 1/500°.
- des plans, coupes, de toutes les façades 1/100°
- des coupes/façades significatives 1/50° et éventuellement des détails constructifs et architecturaux 1/20° (l'association avec l'ensemble des matériaux constitutifs de l'ouvrage, les réponses aux contraintes thermiques et énergétiques, les choix techniques et esthétiques.).
- Deux représentations graphiques : - l'une permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité. - l'autre illustrant l'ambiance du projet.

2/ 1 livret PDF de format A3 d'impression vertical ou horizontal

- Le livret comportera un texte décrivant le projet architectural et la démarche (5 pages maximums).
- La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

4- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits en Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2 dans une école supérieure française délivrant le diplôme d'état d'architecte, d'architecture et paysages et d'ingénieur. L'inscription peut être faite de manière personnelle ou en groupes, (3 personnes maximum). Les étudiants inscrits en Licence 1 pourront faire partie d'un groupe comportant au minimum 1 étudiant référent inscrit en licence 2, licence 3, Master 1 ou Master 2.

Un étudiant régulièrement inscrit dans une école supérieure française délivrant la HMONP pourra s'inscrire dans un groupe mais ne pourra ni être le référent, ni s'inscrire seul. Un groupe ne pourra pas compter plus d'un étudiant en HMONP.

Un certificat d'inscription valide pour l'année universitaire en cours est obligatoire pour chaque participant et devra être transmis conjointement pour la validation de l'inscription.

5- DOCUMENTS ADMISSIBLES

Seul les documents rendus aux formats PDF A1 (en format d'impression), PDF A3 de 5 pages maximum (en format d'impression pour le livret), dans les délais réglementaire validerons la présentation devant le jury.

6- CALENDRIER

- **Date limite d'inscription** : mercredi 17 avril 2019 inclus avant-minuit
- **Date de rendu des projets** : mercredi 28 mai 2019 inclus avant- minuit
- **Jury** : mercredi 12 juin 2019
- **Remise des prix** : mardi 18 juin 2019
- **Exposition** : du 18 au 27 juin

7- INSCRIPTION

L'inscription est indispensable. La fiche d'inscription ci-jointe (lien) devra comporter de manière extrêmement lisible le nom du ou des participant(s), le semestre d'enseignement, le nom de l'école.

→ Au titre d'un groupe la fiche comportera obligatoirement de manière extrêmement lisible le nom, les coordonnées de messagerie électronique de l'étudiant référent dans la partie « étudiant référent ».

Concours CONSTRUIRE EN PIERRE STRUCTURELLE 2019

→ Au titre d'une inscription personnelle la fiche comportera obligatoirement de manière extrêmement lisible le nom, le semestre, l'école, les coordonnées de messagerie électronique de l'étudiant dans la partie « inscription étudiant référent ou inscription personnelle ».

L'étudiant(e) référent sera seul admis à l'envoi de dossier lui/elle recevra les accusés de réception d'inscription et de participation.

La fiche d'inscription est à renvoyer en format PDF à : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

En objet du courriel, indiquer impérativement et uniquement "Inscription concours pierre".

Les courriels n'ayant pas cet objet ne pourront pas être traités.

8- QUESTIONS

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr avec pour objet : **Questions concours construire en pierre structurelle**

9- RENDU DES PROJETS

Les projets devront être adressés par voie électronique en un seul envoi deux dossiers :

- Dossier 1 : PDF A1 vertical en format d'impression pour les planches
- Dossier 2 : PDF A3 vertical en format d'impression pour le livret

À : concours-pierre@paris-valdeseine.archi.fr

En objet du courriel, indiquer impérativement et uniquement "Projet concours pierre".

Les courriels n'ayant pas cet objet ne pourront pas être traités.

10- PRIX

Le jury, composé d'enseignants, d'architectes et de professionnels de la pierre, décernera aux projets qu'il estimera les plus pertinents, les prix suivants :

- 1^{er} prix : 1250 €
- 2^{ème} prix : 1000 €
- 3^{ème} prix : 750 €

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'utilisation par l'ENSAPVS et Alpha pierre, à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit, d'une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises, le cas échéant, au cours de la présentation des projets. Tant l'ENSAPVS que Alpha Pierre ne pourront en revanche être tenus responsables des photos ou vidéos prises par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSAPVS ou par Alpha Pierre sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSAPVS et Alpha Pierre à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du contrat conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à :

Jérôme Semelier

jerome.semelier@paris-valdeseine.archi.fr

01 72 69 63 63

École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine

3-15 quai Panhard et Levasor / 75013 Paris



ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS - VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR

